

Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 26 octobre 2018 à 14h30
à l'Espace Galatée de GUICHEN

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 2 octobre 2018 à 14h30** à l'Espace Galatée de Guichen, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège EPCI :

Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté
Monsieur René DANILET, Questembert Communauté
Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté
Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté
Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté
Monsieur Gérard DRENO, Communauté de Communes de la Région de Blain
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes Métropole
Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes Métropole
Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne
Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
Monsieur André LEMAITRE, Châteaubriant Derval Communauté
Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération
Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération
Monsieur Joseph MÉNARD, Pays de Châteaugiron Communauté
Monsieur David MOIZAN, Brocéliande Communauté
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté
Madame Jocelyne POULIN, Communauté de Communes de la Région de Nozay
Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant Derval Communauté
Monsieur Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré Communauté
Monsieur Claude TRUBERT, Saint-Méen Montauban Communauté

Collège Eau Potable :

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat d'Eau du Morbihan
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
Monsieur Philippe LETOURNEL, Syndicat Mixte Ouest 35
Monsieur Guy RIVAL, Syndicat d'Eau du Morbihan
Monsieur Joël SIELLER, Syndicat Mixte Ouest 35

Collège Départements :

Monsieur Alain GUIHARD, Département du Morbihan
Monsieur Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique
Madame Solène MICHENOT, Département d'Ille et Vilaine

Pouvoirs :

Christophe Martins, Montfort Communauté à David MOIZAN de Brocéliande Communauté.
Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté à André PIQUET, de l'Oust à Brocéliande Communauté.
Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté à Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté.
Françoise HAMEON, Conseil départemental de Loire-Atlantique à Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique.

Membres invités :

Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine
Monsieur Thierry EVENO, Golfe du Morbihan Vannes Agglo

Assistaient également à la séance :

Madame Sophie GRIBIUS, Rennes Métropole
Monsieur Xavier GUILLOTON, Syndicat Mixte Ouest 35
Monsieur Michel VANOVERBERGHE, AUP de la Roche Bernard
Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
Monsieur Jean Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'EPTB Vilaine
Madame Régine ROSZAK, Responsable des Marchés publics
Madame Isabelle JEGOUSSE GARCIA, Responsable RH
Madame Nathalie MARCADET, Responsable Budget
Madame Catherine POTIER, Assistante polyvalente et chargée de l'accueil à l'EPTB Vilaine
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante du DGA/Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine et du Pôle Milieu Naturel et Animation de bassin de l'EPTB Vilaine

Absents excusés :

Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique
Monsieur Guy DROUGARD, De l'Oust à Brocéliande Communauté
Monsieur Bernard ETHORÉ, Brocéliande Communauté
Monsieur Marc HERVÉ, Département d'Ille et Vilaine
Madame Françoise HAMÉON, Département de Loire-Atlantique
Monsieur Michel GUERNEVÉ, Golfe du Morbihan Vannes Agglo
Madame Marie-Odile JARLIGANT, Département du Morbihan
Monsieur Pascal PINAULT, Rennes Métropole
Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté
Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

2018-29

2-3 Compétences à la carte. Projet de transfert des missions de gestion des milieux aquatiques sur la Vilaine aval

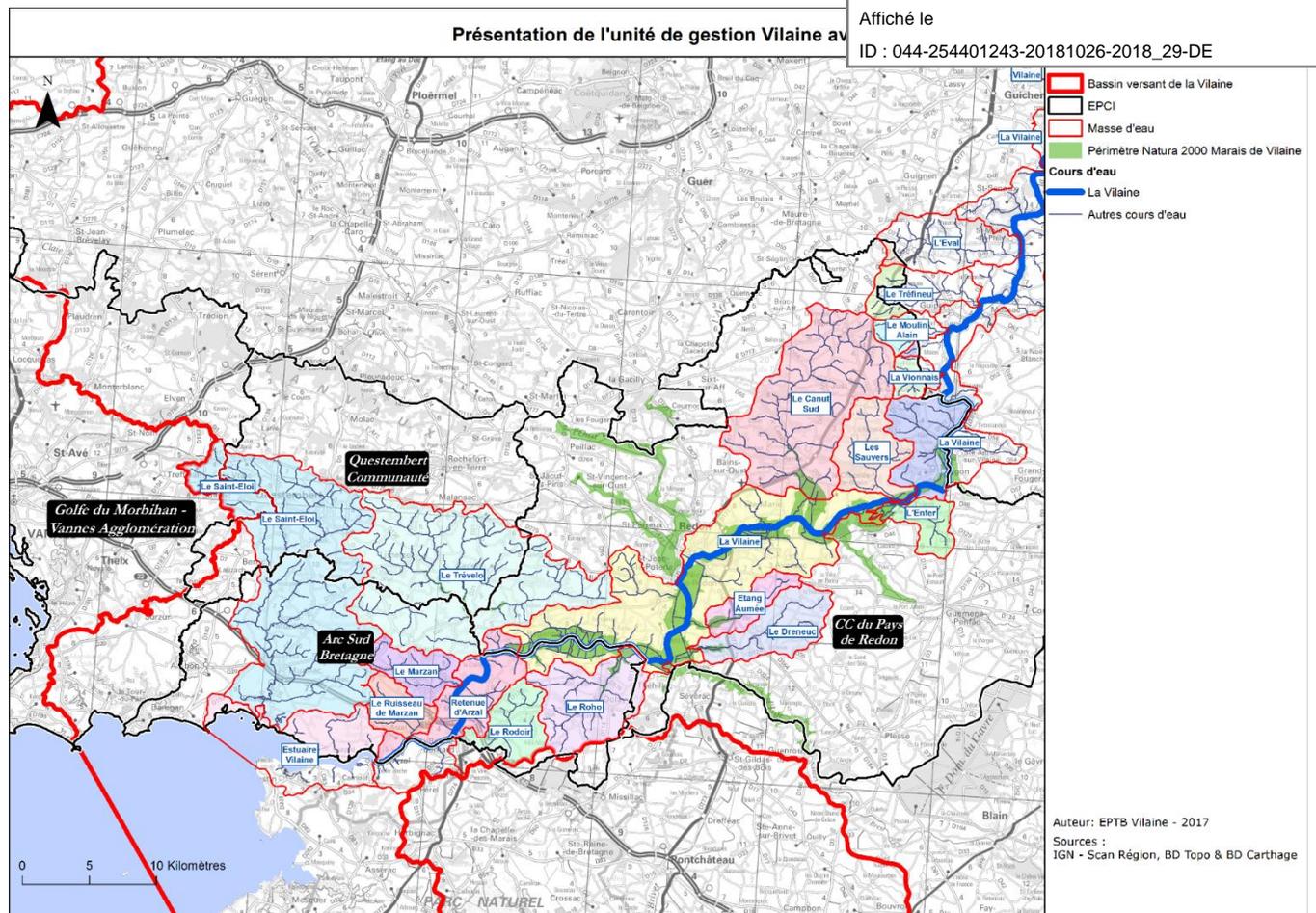
Conformément à l'article 4.3 de nos statuts, l'EPTB Vilaine peut proposer aux EPCI-fp membres de lui transférer la compétence « Gestion des milieux aquatiques », compétences obligatoires que les EPCI doivent exercer à la suite de la mise en œuvre des lois MAPTAM et NOTRe. Cette compétence à la carte peut être complétée par d'autres missions souvent associées (pollution diffuses, ruissellement ...) qui sont des compétences optionnelles des EPCI (article 4.4 de nos statuts). Notons que dans la suite de ce rapport l'ensemble des compétences -obligatoires et optionnelles- seront résumées par commodité sous le nom de « compétence GEMA », bien que cela soit juridiquement inexact.

Comme pour la compétence PI décrite dans les rapports précédents ce transfert doit être établi par un protocole adopté et signé par les parties. Si pour la compétence PI le transfert semble « naturel » du fait de la charge juridique de cette compétence, la discussion pouvait être plus ouverte pour la compétence GEMA, et aurait pu se traduire par une convention de délégation. Toutefois, comme pour le PI, il est proposé d'inclure dans le protocole une clause de reprise de la compétence (fin du transfert) sans obliger l'EPCI à se retirer du syndicat mixte EPTB. Ceci garantit à la fois la possibilité aux EPCI de revenir sur cette gestion, tout en garantissant une certaine stabilité de l'organisation mise en place.

1-le domaine géographique du projet Vilaine Aval

Le projet de transfert porte sur une unité hydrographique située en rive nord de la Vilaine, entre l'estuaire et le Canut sud, sur environ 890 km² (voir carte). Cette unité concerne donc Redon agglomération, Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté, et pour un territoire réduit, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération. Le tableau suivant indique la répartition des surfaces et des habitants pour ces 4 EPCI

NOM EPCI	population <i>(base communale, proratisée à la surface)</i>	surface <i>en km2</i>	Linéaire de cours d'eau <i>En Kms</i>
CC du Pays de Redon	30372	432	627
Arc Sud Bretagne	22828	302	480
Questembert Communauté	10817	140	288
Golfe de Morbihan Vannes Agglomération	3138	16	11
Total général	67155	890	1406



2. Les actions et les moyens actuels

Actuellement, seuls deux territoires sont couverts par des programmes d'actions : le territoire de Redon Agglomération (en vert sur la carte) et le bassin versant du Trévelo (en bleu sur la carte) :

- Sur le territoire de Redon Agglomération : un contrat territorial est porté, uniquement sur le volet « milieux aquatiques ». Ce territoire correspond, pour partie, au site Natura 2000 des Marais de Vilaine dont l'EPTB est opérateur. De plus, Redon Agglomération a réalisé une étude préalable « milieux aquatiques » sur le Canut sud et ses affluents, mais les actions n'ont pas commencé.
- Sur le bassin versant du Trévelo : un contrat territorial multi-thématiques est en cours de réalisation sur la période 2016-2020.
- Sur l'axe Vilaine sont menées des actions de réduction des pollutions liées à la navigation par l'EPTB depuis fin 2017, ainsi que des actions de gestion de la jussie depuis 2007.

Le reste de l'unité proposée – le **bassin du Saint Eloi et les ruisseaux de Marzan, du Rodoir et autres ruisseaux et étiers** - n'a pas fait l'objet d'études préalables ni de programmes d'actions. **L'estuaire de la Vilaine** est suivi par l'EPTB, et fait l'objet de programmes de désenvasement qui ne sont pas concernés par ce projet de transfert.

En dehors des fonctions support (secrétariat, comptabilité ...), les actions sont menées par 4 personnes (2 au syndicat de Trévelo, 2 à Redon agglomération).

3. les actions et moyens envisagés

De façon générale, les actions doivent être poursuivies sur le bassin du Trévelo, élargies sur les sous-bassins qui ne bénéficient aujourd'hui que d'actions « milieux aquatiques » et démarrées sur l'ensemble des masses d'eaux qui ne font pas l'objet d'actions aujourd'hui. Cela signifie :

- la poursuite des actions multithématiques sur le bassin du Trévelo ;
- la poursuite des actions sur les milieux aquatiques sur les marais de Redon ;

- des diagnostics préalables sur les volets « milieux aquatiques » et parties de territoires actuellement orphelines d'actions ;
- le lancement d'actions sur les masses d'eau orphelines selon les diagnostics préalables ;
- le lancement des actions sur les compétences ruissellement et pollutions, y compris la généralisation des actions portant sur le bocage.

Ce programme comprendra des actions transversales (coordination, communication, suivi qualité des eaux, sensibilisation, ...) afin d'accompagner les actions citées ci-dessus.

Il décrira les moyens humains et financiers nécessaires, dont les moyens de coordination et de support administratif, financier et ressources humaines nécessaires.

4. calendrier

Ce présent rapport résume rapidement l'ensemble du travail mené ces derniers mois par les services des EPCI concernés et de l'EPTB. Il doit encore faire l'objet de quelques ajustements et de la validation par les élus de ces EPCI. Les 4 EPCI devront s'accorder sur la clef de répartition des financements entre eux (le reste à financer après subventions).

L'objectif final est que le transfert soit effectif au premier janvier 2019. Le calendrier est particulièrement contraint, et l'objectif ne pourra être atteint que si le protocole est adopté et signé lors du comité syndical du 13 décembre.

Des actions devront être engagées (et finalisées sous réserve de la signature du protocole). Il s'agit en particulier de préparer le cadre d'accueil à l'EPTB des agents du syndicat du Trévelo et de Redon agglomération. La procédure de dissolution du syndicat du Trévelo doit également être engagée.

Après avoir pris connaissance de ce protocole de transfert de la compétence GEMA sur la partie Vilaine Aval, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité ce protocole qui pourra être signé après délibération des EPCI concernés et autorisent la Présidente à engager et mener toutes les démarches nécessaires à ce transfert de compétences.

**Pour Extrait Conforme
La Présidente,**

Solène MICHENOT

Envoyé en préfecture le 16/11/2018

Reçu en préfecture le 16/11/2018

Affiché le

ID : 044-254401243-20181026-2018_29-DE